



Pièce véhicule indisponible

Par **Pasecar**, le **05/01/2019** à **08:10**

Bonjour

Mon véhicule, un ford Bmax TDCI (1er mise en circulation : 10/2012) et plus garantie, est en réparation (pb roulement de roue) chez un concessionnaire ford. Mon véhicule dort maintenant sur leur parking depuis 1 mois. Excuse donnée : La pièce n'est plus fabriquée, une commande de pièce a été faite apres de ford france a ete faite mais aucune information sur delai de fabrication et de livraison. Le responsable de la concession m a dit que ça pouvait prendre 1 mois voir 6 mois ! La pièce serait fabriquée en Inde !!! Un vehicule de courtoisi (neuf) m a été prêté et je roule donc avec depuis 1 mois..

Cette situation est inacceptable en sachant que je prend le risque d abîmer en plus leur véhicule car je l'utilise tous les jours (domicile travail, pour aller faire mes courses et autre déplacement) et une voiture ne reste pas neuve longtemps et ma voiture se détériore à dormir sur leur parking..

Le responsable de la concession me conseille même de faire un transfert d'assurance pour éviter de payer une franchise de 1000 euros en cas de pb ! On me conseille aussi de changer de véhicule, comme si le mien ne pourrait jamais être réparé !

En parallèle j'ai ouvert un dossier de plainte à ford france, j attends leur retour.

Je suis assurée tout risque.

Que faire pour récupérer ma voiture réparée comment obtenir un dedommagement car cette situation est pour moi inacceptable !

Par **P.M.**, le **05/01/2019** à **08:43**

Bonjour,

Si vous avez une garantie protection juridique avec votre assurance automobile ou auprès d'un automobile club, vous pourriez la faire intervenir, sinon, je vous conseillerais de vous rapprocher d'une association de consommateurs...

Sur un plan juridique, le délai de fabrication des pièces détachées devrait figurer sur le contrat de vente, il est souvent de 10 ans...

Par **Pasecar**, le **05/01/2019** à **09:18**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre reponse. Je n'ai pas d'assistance juridique, par contre je peux faire un transfert d'assurance.

Connaissez vous une association de consommateur à contacter pour ce type cas ?

Merci

Par **P.M.**, le **05/01/2019** à **09:57**

La plupart des associations de consommateurs doivent avoir un service spécialisé soit localement soit au niveau national et je ne veux pas vous influencer ou faire de la pub pour l'une d'elle, vous pourriez aussi essayer de contacter la [DGCCRF](#)...

Pour le transfert d'assurance, il daudrait voir avec votre assureur et vous pourriez en même temps lui parler de votre souci...

Par **Pasecar**, le **05/01/2019** à **10:19**

Merci, j'ai contacté mon assurance, le service des contrats accepte le transfert des garanties sur le véhicule de prêt à condition que ce soit un véhicule de courtoisie prêté à titre gracieux (ce qui veut dire gratuit et sans franchise) sinon celà devient du ressort de l'assistance. Malheureusement je suis dans ce dernier cas, l'assistance avait déjà accepter de prendre en charge 12 jours de location (au delà c'est à charge du concessionnaire), le concessionnaire m'avait bien précisé que le véhicule était loué à auteur de 15 euros par jour.

Je vais contacter l'Ufc je pense.

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **05/01/2019** à **10:46**

Il faudrait quand même aussi que le concessionnaire se bouge car il devrait éventuellement rechercher la pièce d'occasion ou par un autre circuit y compris en vente sur internet...

En plus, en raison des circonstances, il devrait quand m^me faire un geste commercial et vous prêter le véhicule gratuitement...

Par **Pasecar**, le **05/01/2019** à **11:17**

Oui c'est ce que je pense aussi. Je vous remercie pour vos conseils.